

Département de la Nièvre
Commune de SAINT GERMAIN DES BOIS

Compte rendu de la séance du conseil municipal du Mercredi 02 décembre 2020

L'an deux mil vingt le deux décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DEVOUCOUX Agnès.

Présents : Mme DEVOUCOUX Agnès (Maire), M .MOUSSOT Gérard (1^{er} Adjoint), Mesdames ANDRIVOT Martine, RUE Sylvie, COMTE Nadine, et Messieurs NERISSON Fabrice, SEUTIN Alexandre, MASSON Valentin.

Absents excusés : Mme AKKERMANS Gilbertha donne POUVOIR à M.MOUSSOT Gérard et M.BOS Gilbert donne POUVOIR à Mme DEVOUCOUX Agnès

Secrétaire de séance : Madame COMTE Nadine

Madame le Maire rappelle les mesures de sécurité dans le cadre du dispositif COVID 19 et notamment l'obligation depuis le 20 juillet dernier du port du masque dans les lieux fermés recevant du public.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h25.

-Approbation du dernier conseil municipal :

Les membres du conseil municipal approuvent et signent le compte-rendu de la séance du 08 septembre 2020.

-Modification Budgétaire :

Madame le Maire informe le conseil municipal que des mouvements budgétaires sont nécessaires afin de procéder à des ajustements au budget communal de l'exercice 2020. Il convient donc de procéder à des virements de crédits supplémentaires comme suit :

Dépenses crédits à réduire

Chapitre	Article	Section	Sens	Nature	Montant
011	615 231	Fonctionnement	Dépense	Virement de credits	8910.00
023		Fonctionnement	Dépense	Virement de crédits	8910.00
TOTAL					8910.00

Dépenses crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Section	Sens	Nature	Montant
021		Investissement	Dépense	Virement de crédits	8910.00
23	2313	Investissement	Dépense	Virement de crédits	8910.00
OP 172	2313	Investissement	Dépense	Virement de crédit	8910.00

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité accepte cette modification

-ONF : PROGRAMME DE TRAVAUX 2021 : PARCELLE 7C

Madame le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal les propositions de l'ONF pour l'exercice de 2021.

Travaux sylvicoles : Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement pour un total HT de 4460 Euros
Création de parcellaire : fourniture de plaques de parcelle (230) pour un montant de 440 euros HT
Montant total HT des travaux 4900 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Demande à l'Office National des Forêts :

- De réaliser la moitié des travaux sur la totalité de la parcelle 7C pour la moitié du prix.
- De retirer les plaques du devis car le nombre est élevé par rapport au nombre de parcelle sur la commune.

Les affouages seront distribués la dernière semaine de décembre.

-SIEEEN : DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC : route de St Germain

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'un devis d'éclairage public a été demandé au service du SIEEEN pour la pose d'un lampadaire route de St Germain (face rue de la chapelle).

Le coût des travaux est 2760.00€ TTC avec une participation communale de 1150.00€ TTC

Le Conseil, après délibération, à 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS refuse la pose de ce lampadaire.

-SIEEEN : DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC PROJECTEUR EGLISE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'un devis d'éclairage public a été demandé au service du SIEEEN pour changer d'endroit un projecteur qui prend la place d'une concession pour l'éclairage du clocher.

Le devis du SIEEEN s'élève à 3486.00€ avec une participation communale de 1452.50€

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, à décider de remettre à plus tard cette demande.

SIAEP : Rapport annuel 2019

Le conseil approuve à l'unanimité le rapport du SIAEP pour l'année 2019. (voir annexe)

- CENTRE DE GESTION : ADHESION AU PÔLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Madame le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour le suivi du personnel communal par le Centre de gestion de la Nièvre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité

- D'Adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé sécurité au travail

-Autorise Madame le Maire à signer la convention proposée par le Centre de gestion de la Nièvre,

-d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

- PROJET EOLIEN SAISIE : Saisie cours administrative d'appel de Lyon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,
Autorise Madame le Maire à saisir la cour administrative d'appel de Lyon d'un appel contre le jugement du 17 décembre 2019, par lequel le tribunal administratif de Dijon a rejeté le recours formé par la commune de Saint-Germain-des-Bois et autres contre l'arrêté du 12 juin 2017 par lequel le préfet de la Nièvre a autorisé la société RES SAS à exploiter sept éoliennes et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Saint-Germain-des-Bois, de Talon et de Tannay.

-COMMUNE FORESTIERE : MOTION CONCERNANT LA VOIRIE FORESTIERE

Madame le Maire expose la motion concernant la voirie forestière :

Les élus des communes forestières de la Nièvre réunis en assemblée générale le 17 septembre 2020 appellent l'attention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les difficultés budgétaires rencontrées par les communes en raison des dégâts causés à la voirie communale par l'exploitation et le débardage des bois.

Ils émettent le souhait qu'une enveloppe financière spécifique soit fléchée pour les travaux d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la remise en état de leur réseau routier communal dégradé.

Ils demandent aux communes forestières de prendre une Motion.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal estiment que la voirie communale n'est pas seulement dégradée que par les transporteurs forestiers et que nous ne pouvons pas les empêcher de travailler.

Madame le Maire rappelle également que suite à l'Arrêté du 06 janvier 2016, Il est demandé que tout chantier d'exploitation forestière à partir de 100 M³ que tout débardage de bois fasse l'objet d'une information préalable en mairie, au fur et à mesure que les données en sont connues, tout d'abord par le propriétaire au moment de la vente, puis par l'exploitant forestier avant le début des travaux, au moyen du formulaire d'information dans lequel il est indiqué la quantité prévisionnelle de bois à exploiter, les différentes entreprises intervenant sur le chantier, le début et la fin du débardage et des dépôts, les zones de dépôts, les chemins ruraux et les voies communales utilisés.

A l'unanimité le Conseil Municipal rejette cette motion.

-DEMANDE DE SUBVENTION :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la radio FLOTTEUR FM, sollicite une subvention de fonctionnement aux mairies de proximité de la Nièvre et de l'Yonne.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention de 50 € à la radio Flotteur FM

Et charge Madame le Maire d'exécuter les formalités nécessaires pour le versement de la somme.

Questions Diverses :

-Noël 2020 : Pour cause de crise sanitaire, la municipalité ne peut rien organiser pour cette fin d'année. IL est donc décidé de reconduire la carte cadeau d'un montant de 20 euros pour les enfants jusqu'à 12 ans et un colis pour les personnes à partir de 70 ans.

La distribution sera effectuée le lundi 14 décembre à partir de 15H

-Mur de Thurigny : Les travaux de réfection du mur sont terminés, la municipalité remercie M.CHAPEL Patrick pour la mise à disposition de l'eau .

-Eglise : Les travaux pour le remplacement de la poutre au clocher sont en cours.

-Pylône téléphonie mobile : Le bail a été signé le 13 octobre, Une réunion de chantier a eu lieu le 18 novembre.

La mise en place du pylône est planifié pour mars prochain, la route de Beuvron sera fermée à la circulation le temps nécessaire des travaux.

-Travaux D6 : Il est demandé aux propriétaires riverains de la D6 de procéder à l'élagage de leurs arbres afin de faciliter l'assainissement de la route.

-Règlement cimetière : Le règlement du cimetière sera affiché prochainement à chaque entrée.

-Vélo-route : Le conseil départemental a pour projet la véloroute « Saint-Jacques à vélo via Vézelay » pour la connexion du Canal du Nivernais à la Loire. La fréquentation des chemins de Saint-Jacques qui symbolise l'engouement pour la randonnée pédestre itinérante pourra se réaliser en vélo. Notre commune sera donc traversée par ces futurs cyclistes.

-Plan Sauvegarde Communal : La commune va prochainement créer son plan de sauvegarde communal et va aussi procéder à l'élaboration d'un cahier qui contiendra les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence pour les habitants vivant seuls sur notre commune.

-Lavoir Cervenon : Pour le moment l'employé technique ne peut procéder au nettoyage de la toiture du lavoir de Cervenon suite à la panne du nettoyeur haute pression.

-Mur rue de Chailloux : Le grillage va être posé ultérieurement.

-Place de parking : Il est demandé régulièrement la création d'une place de parking, route de St Germain au hameau de Thurigny.

Par mesure de sécurité et le manque d'espace, il est absolument impossible de créer cette place.

L'ordre du jour étant étudié, les questions diverses épuisées, la séance est levée à 21h.

Le Maire,
DEVOUCOUX Agnès



Notre commune a reçu Monsieur le Sous-Préfet le 16 novembre dernier.
Nous lui avons fait part des projets de la commune et notamment la restauration de notre église.
Nous avons aussi visité des entreprises et nous remercions Messieurs SEUTIN Jean-Charles, MOUSSOT Thierry, MASSON Valentin, MASSON Clément pour leur accueil.

ASNAN PATRIMOINE : Madame SIMPSON Noëlle Présidente de ASNAN Patrimoine et Mme GILIOLI Catherine étaient présentes à la mairie pour nous présenter leur association et nous proposer d'organiser des concerts, expos ou toutes autres idées qui seront les bienvenues et les bénéfices récoltés serviront à financer la part communale des travaux pour l'église.

Il y a aussi en projet l'édition d'un livre sur notre église et une exposition de photos anciennes des trois hameaux.

Ces clichés appartiennent à M.STRAGIER Jean-Michel présent le temps de la présentation de ASNAN Patrimoine.

Quand il sera de nouveau possible de réunir les gens, la réunion prévue sera organisée pour présenter l'étude faite par M.Simon BURI , architecte.

ASNAN Patrimoine nous fait part qu'ils sont à la recherche d'une personne qui souhaiterait faire partie de leur bureau. A savoir que la communication se fait beaucoup par mail.

Nous remercions Mesdames SIMPSON et GILIOLI pour leur déplacement et notre entrevue se termine à 18h25.

Annexe oublié avec le compte-rendu de la réunion du 08 septembre 2020

Plan de financement

Rénovation de la toiture de la chapelle de Cervenon

Entreprise AMARO

Dépense	Recettes
Total HT : 16 850 euros	Com-Com 10% : 1685 euros
T.V.A. 20% : 3370 euros	DCE : 11 186 euros
T.T.C 20220 euros	F.C.T.V.A. : 2764,07 euros
	Autofinancement : 4584,93euros